Procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 25 mai 2021

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 25 mai 2021, à 20 heures à la salle des fêtes de la commune, à huit clôt pour raison sanitaire sous la présidence de Jean Claude Darlet, maire.

Etaient présents : Jean-Claude DARLET, Céline LANTHEAUME, Bertrand REY Laurent RICHARD, Fabrice PRUNELLE, Valérie BELLIER, Jean-Pierre ROSE, Etienne PETITJEAN, Annie GUEFFIER, Isabelle FREIXAS, Ana ANES GOMES FERNANDES, Cédrik GARDON,
Absents : Emilie THOBIE, Fréderic JACQUET, Jerome BATAILLER (excusés) .
Secrétaire : Bertrand REY
Pouvoir : un pouvoir de Jérôme BATAILLER à Fabrice PRUNELLE, un pouvoir de Emilie THOBIE à Céline LANTHEAUME.

L'ordre du jour était le suivant : Mise en place des lignes directives de gestion, Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), Points sur les travaux, Mise en place d'un marché de producteur, Questions diverses

1. **Mise en place des lignes directives de gestion :**
   Les objectifs poursuivis vont permettre de mener un dialogue social avec les agents et la collectivité, de faire évoluer le cadre de gestion des RH (transparence, équité et efficience), de favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agent publics et de renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

   Le conseil municipal, après concertation et à l'unanimité des membres présents approuve la mise en place des LDG et le soumet au comité technique du Centre de gestion de l'Isère pour avis.

2. **Mise en place du RIFSEEP**
   Le conseil municipal a décidé de mettre en place un **R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel (RIFSEEP), qui remplace le régime actuel (prime de fin d'année et indemnités des régisseurs), afin de se mettre en règle avec la loi.
   Ce nouveau régime indemnitaire sera composé de deux parts distinctes :
   - L'IFSE (**I**ndemnité de **F**onctions, de **S**ujétions et l'**E**xpertise) liée aux niveaux de responsabilité et une autre part liée à l'expérience professionnelle. Elle sera versée semestriellement, selon les objectifs atteints par les agents.
   - Le CIA (**C**omplément **I**ndemnitaire **A**nnuel) lié en fonction des critères de réalisation des objectifs fixés lors de l'entretien annuel et de la participation à la performance collective. Cette indemnité sera versée une fois dans l'année.

   Ce nouveau régime indemnitaire sera appliqué à toutes les filières et chaque agent sera regroupé dans un cadre d'emploi et un groupe de fonction et des montants maximum seront fixés pour l'IFSE et le CIA. Ce régime prend en compte l'absentéisme en cas de longue maladie, maladie de longue durée ou grave maladie, sur la part fixe et sur la part variable. Il pourra être revu en cas de changement de grade, d'échelon d'indice et de poste et au minima tous les deux ans.

Le dossier du RIFSEEP sera soumis au comité technique du Centre de gestion de l'Isère et après avis le conseil municipal délibèrera pour ratifier ce dispositif.

Un arrêté du maire fixera le montant de l'indemnité IFSE et CIA pour chaque agent.

3. **Point sur les travaux :**

   a. Abris de bus scolaire au carrefour Champs du Chenevert (Desserte Quartier Better/suffranerie) sur le parcours de notre route communale.

   Lancement d'une consultation type MAPA avec 4 réponses reçues.

   L'entreprise TOUTENVERT présente l'offre la mieux disante en incluant le terrassement et la préparation du talus dans son lot également.

   Le montant total des travaux s'élève à 5100€ HT soit 6120€TTC.

   Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents vote favorablement.

   b. Mise en conformité accessibilité de la mairie :
      i. Porte d'entrée mairie

      Lancement d'une consultation type MAPA avec 3 réponses reçues.

      L'entreprise COPAS présente l'offre la mieux disante en incluant 3 ans d'entretien sur la maintenance du matériel posé (pièces et main d'œuvre).

      Le montant total des travaux s'élève à 7650€ HT soit 9180€TTC.

      Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents vote favorablement.

      ii. Mise en conformité de l'accessibilité au toilette de la mairie.

      Trois entreprises ont été retenues : Plomberie Tomasi -Electricité Bernard et Concept Rénovation (cloison).

      Le montant total des travaux s'élève à 3734,53€ HT soit 4357,21€ TTC

      Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents vote favorablement.

      Une réflexion sur une rénovation /transformation globale de la mairie est évoquée avec le souhait d'utiliser le sous-sol (environ 100m2) et le 1er étage (environ 50m2).

4. **Mise en place d'un marché de producteurs:**

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents vote favorablement et décide de créer un marché communal, portant sur 4 dates sur la saison estivale les 2 et 23 juillet 2021 puis du 6 et 20 août de 16h30 à 19h30 dans la cour du château de l'Arthaudière et décide que les droits de place seront gratuits.

5. **Questions diverses :**

   a. Mise en place d'un vacataire pour tenir l'accueil du site de l'Arthaudière tous les weekends du mois de juin et Lundi mercredi jeudi samedi Dimanche, jours fériés et weekend de septembre jusqu'au 19 septembre (journée du patrimoine)
   b. Conventionnement entre la commune et l'intercommunalité en lien avec la gestion de l'eau et de l'assainissement transféré à l'intercommunalité en totalité hors débroussaillage autour des lagunes et relevé compteur d'eau
   c. Validation du planning des élections départementales et régionales
   d. Participation à la réunion de mise à jour des chemins de randonnée de l'intercommunalité qui se déroulera sur le deuxième semestre 2021. Il est possible de les faire évoluer tout en conservant les 15,7Km de la commune.
   e. Création d'un dossier sur la réflexion de la circulation des modes doux

La séance est levée à 22h07, un prochain conseil municipal est programmé pour le mardi 6 juillet à 20h, le lieu sera déterminé suivant l'évolution de la crise sanitaire d*u* covid-19.